



**RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE
SUR LE TRANSPORT DE MATÉRIEL BIOLOGIQUE¹
Paris, 17-19 juillet 2017**

Le Groupe ad hoc sur le transport de matériel biologique (ci-après désigné « le Groupe ») a tenu sa première réunion au siège de l'OIE à Paris, du 17 au 19 juillet 2017.

1. Séance d'ouverture

Après avoir accueilli les participants, le Docteur François Diaz, chargé de mission au sein du service des Sciences et des nouvelles technologies de l'OIE leur a rappelé que la réunion avait pour principal objectif de réviser et de mettre à jour le chapitre 1.1.3, Transport des échantillons d'origine animale, du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* et d'examiner la faisabilité et la pertinence d'élaborer un guide pour le transport de matériel biologique.

Le Docteur Matthew Stone, Directeur général adjoint de l'OIE, s'est joint à la réunion le jeudi 18 juillet et a souhaité la bienvenue aux participants au nom de la Docteure Monique Eloit, Directrice générale de l'OIE. Le Docteur Stone a souligné l'importance du chapitre 1.1.3, en particulier pour ce qui concerne le contrôle et la surveillance des maladies animales. Il a également mentionné l'excellente collaboration des différentes organisations internationales compétentes en la matière.

2. Désignation du président et du rapporteur et adoption de l'ordre du jour

La réunion a été présidée par le Docteur William B. Karesh ; le Docteur Joseph O'Keefe a été désigné rapporteur.

L'ordre du jour adopté et la liste des participants figurent respectivement aux annexes I et II du présent rapport.

3. Présentations en lien avec le transport de matériel biologique

Les exposés présentés lors de la réunion ont porté sur des aspects généraux du transport d'échantillons d'origine animale, sur le transport international d'échantillons et sur les formalités douanières s'y appliquant, ainsi que sur les principes du protocole de Nagoya et leur pertinence pour le transport de matériel biologique.

4. Mise à jour du chapitre 1.1.3 du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* sur le transport des échantillons d'origine animale

Le Groupe a tout d'abord constaté que le chapitre était très proche d'un certain nombre de documents internationaux de portée réglementaire ou d'orientation, y compris ceux publiés par l'Association internationale du transport aérien (IATA) et par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Groupe a pris note de l'importance de veiller à la cohérence du chapitre au regard d'autres documents d'orientation officiels.

Le Groupe a proposé de modifier comme suit le nom du chapitre : « Transport de matériel biologique », afin de couvrir plus largement l'ensemble du matériel biologique faisant couramment l'objet de transports intérieurs ou internationaux, au-delà des seuls échantillons.

¹ Note : les points de vue et opinions exprimés dans le rapport du présent groupe ad hoc traduisent l'opinion des experts qui l'ont rédigé et ne reflètent pas nécessairement une prise de position de l'OIE. Ce rapport doit être lu parallèlement au rapport de la réunion de septembre 2017 de la Commission des Normes Biologiques, car il intègre les considérations et observations émanant de ladite Commission. Il est disponible en cliquant sur le lien suivant : <http://www.oie.int/fr/normes-internationales/commissions-specialisees-et-groupes/commission-des-laboratoires-et-rapports/rapports/>

Le Groupe a examiné la structure du chapitre et décidé d'en réorganiser l'agencement afin de mieux expliquer les dispositions relatives au transport de matériel biologique. Les modifications de structure proposées sont les suivantes :

Introduction

Le Groupe a proposé d'actualiser l'introduction en indiquant le champ d'application du chapitre et le contexte d'utilisation du matériel pris en compte.

A. Responsabilités

Le Groupe a proposé que les responsabilités des différentes parties prenantes jouant un rôle dans le transport du matériel biologique soient explicitées en début de chapitre, afin d'identifier correctement les fonctions respectives de l'expéditeur, du transporteur et du destinataire. Le Groupe a également ajouté des informations complémentaires liées à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), au protocole de Nagoya et aux accords sur les transferts de matériel.

B. Classification et catégorisation

Le Groupe a décidé de consacrer une section distincte à la classification et catégorisation du matériel biologique, précédant celle relative aux recommandations sur le conditionnement. Le Groupe a actualisé l'information sur les différentes catégories et révisé le texte sur la classification des types de matériel biologique.

C. Emballage

Le Groupe a restructuré et actualisé les dispositions relatives à l'emballage pour chaque catégorie ainsi que les exigences d'étiquetage qui leur sont associées.

D. Considérations complémentaires

Le Groupe a pris acte des informations fournies par la CITES et par la Convention sur la diversité biologique et élaboré des orientations synthétiques sur l'application et la pertinence du protocole de Nagoya de cette Convention et des recommandations de la CITES en matière de transport de matériel biologique.

E. Références et bibliographie complémentaires

Le Groupe a actualisé la liste des références et publications présentée dans la version actuelle du chapitre 1.1.3.

Annexe 1 sur les définitions

Le Groupe a proposé que les définitions présentées au début du chapitre actuel soient déplacées dans une annexe. Ces définitions sont cohérentes avec celles figurant dans le Règlement type des Nations Unies (Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses).

Annexe 2 sur les exemples de systèmes d'emballage (spécifications de l'IATA) : emballage et étiquetage des différents types de matériel biologique

Le Groupe a proposé d'ajouter dans cette annexe deux figures, respectivement sur les matières infectieuses de la catégorie A et sur les matières faisant l'objet d'exemptions, en plus de celle sur les matières infectieuses de la catégorie B.

Annexe 3

Après examen, le Groupe a introduit des amendements mineurs au projet d'accord sur les transferts de matériel.

Annexe 4 sur les arbres de décision concernant les prescriptions applicables au transport de matériel biologique

Le Groupe a proposé d'étoffer l'arbre de décision, qui ne couvre actuellement que les agents infectieux, afin d'indiquer la répartition des responsabilités aux différentes étapes du transport ; les réglementations et traités en vigueur, en particulier l'accord de la CITES ont également été mentionnés. En outre, le Groupe a également considéré qu'il serait utile d'ajouter un arbre de décision sur le protocole de Nagoya ; toutefois, compte tenu des évolutions en cours sur le sujet, le Groupe a décidé de réexaminer cette question ultérieurement.

5. Examen de la faisabilité et la pertinence d'élaborer un guide pratique sur le transport de matériel biologique à l'intention des laboratoires vétérinaires

Le projet de collaboration autour de l'élaboration d'un guide pratique sur le transport de matériel biologique par les agences internationales participant à ce transport a été pris en compte par le Groupe, qui en a souligné l'intérêt. Toutefois, ce projet peut présenter des difficultés et il conviendra tout d'abord d'explorer les initiatives mises en place par d'autres organisations et collectifs. Le Groupe a proposé que les prochaines réunions soient mises à profit par l'OIE pour tenter de déterminer l'intérêt et l'utilité d'un tel document.

6. Questions diverses

Ayant constaté que les changements introduits au chapitre 1.1.3 donnent probablement lieu à des incohérences par rapport au chapitre 1.1.2 (qui n'a pas encore été actualisé), le Groupe a suggéré que la Commission des normes biologiques de l'OIE envisage l'actualisation du chapitre 1.1.2.

Le Groupe a estimé nécessaire d'actualiser le chapitre 5.8 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, Transfert international et confinement en laboratoire d'agents pathogènes des animaux, en particulier pour ce qui concerne les dispositions internationales applicables au transfert d'agents pathogènes d'origine animale à la lumière des recommandations de la CITES et du protocole de Nagoya.

Le Groupe a reconnu que les autorisations et les permis exigés par la CITES et le protocole de Nagoya risquent de retarder les analyses diagnostiques de laboratoire en cas d'urgence sanitaire. Le Groupe a recommandé que l'OIE approfondisse l'examen de cette question avec la CITES et la Convention sur la diversité biologique.

Le Groupe a constaté l'apparition récente de recommandations internationales en lien avec le double usage préoccupant des résultats de la recherche (DURC) et proposé que l'OIE suive de près l'évolution de ces recommandations afin de déterminer leur incidence éventuelle sur les chapitres révisés à l'avenir.

Le Groupe a constaté que la classification du virus de la peste bovine parmi les matières infectieuses de la catégorie A dans les lignes directrices des Nations unies sur le transport se limite aux « cultures seulement ». Il résulte de cette classification que les échantillons prélevés à partir de cas suspects et tout autre matériel susceptible de contenir le virus de la peste bovine sont soumis à des prescriptions d'emballage moins contraignantes (matières infectieuses de la catégorie B). Le Groupe a proposé que l'OIE envisage avec d'autres organisations internationales (par exemple la FAO, l'IATA, etc.) de reclasser tout matériel potentiellement infectieux contenant le virus de la peste bovine en tant qu'appartenant à la catégorie A, compte tenu des éléments suivants : (a) le statut actuel de la peste bovine en tant que maladie totalement éradiquée de la planète ; (b) la nécessité de s'assurer qu'aucun obstacle n'entrave la surveillance exercée actuellement, en particulier dans les contextes dotés de ressources limitées ; (c) l'application en cours de la disposition imposant la destruction des stocks résiduels de matériel contenant le virus de la peste bovine.

Le Groupe a proposé que le classement des hantavirus responsables de la fièvre hémorragique avec syndrome rénal parmi les matières infectieuses de la catégorie A dans les lignes directrices des Nations Unies sur le transport soit actualisé afin d'inclure les souches responsables d'affections pulmonaires, et que l'OIE participe à cette mise à jour en collaboration avec d'autres organisations internationales.

7. Adoption du rapport

Le Groupe a adopté le rapport.

.../Annexes

GROUPE AD HOC SUR LE TRANSPORT DE MATÉRIEL BIOLOGIQUE
Paris, 17-19 juillet 2017

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion ;
 2. Désignation du président et du rapporteur et adoption de l'ordre du jour ;
 3. Présentations en lien avec le transport de matériel biologique ;
 4. Mise à jour du chapitre 1.1.3 du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* sur le transport d'échantillons d'origine animale
 5. Examen de la faisabilité et la pertinence d'élaborer un guide pratique sur le transport de matériel biologique à l'intention des laboratoires vétérinaires ;
 6. Questions diverses
 7. Adoption du rapport.
-

GRUPE AD HOC SUR LE TRANSPORT DE MATÉRIEL BIOLOGIQUE

Paris, 17-19 juillet 2017

Liste des participants

MEMBRES

Dr William B. Karesh
Executive Vice President for Health and Policy
EcoHealth Alliance / Wildlife Trust
460 West 34th St., 17th Floor
New York, NY. 10001, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Tél. : (1.212) 380.4463
Fax : (1.212) 380.4465
karesh@ecohealthalliance.org

Dr Christopher H.C. Lyal
Access and Benefit-Sharing Consultant
ROYAUME-UNI
Tél. : + 44 7944 099902
christopher.lyal@btpopenworld.com

AUTRES PARTICIPANTS

Mr David Cooper
(excusé)
Secrétariat de la Convention sur la diversité
biologique
413, Saint Jacques Street, suite 800
Montréal QC H2Y 1N9, CANADA
david.cooper@cbd.int

Mme Andrea Gruber
Senior Manager, Special Cargo
Association internationale du transport aérien
33 Route de l'Aéroport
1215 Genève 15 Aéroport, SUISSE
Tél. : + 41 22 770 2690
grubera@iata.org

Dr Kazunobu Kojima
Scientist, IHR Assessment, Development and
Maintenance, Global Capacities, Alert and
Response
20 avenue Appia
CH-1211 Genève 27, SUISSE
Tél. : + 41 22 791 35 07
Fax : + 41 22 791 13 88
koimak@who.int

Dre Élodie Monchatre - Leroy
Laboratoire de la rage et de la faune sauvage
Technopole agricole et vétérinaire
Domaine de Pixérécourt - Bât. H.
CS 40009 - 54220 Malzéville
FRANCE
Tél. : 33 - (0)3 83 29 89 50
elodie.monchatre-leroy@anses.fr

Dr Joseph O'Keefe
Point focal national de l'OIE pour les laboratoires
vétérinaires
66 Ward Street, PO Box 40742
Upper Hutt 5018, NOUVELLE-ZÉLANDE
Joseph.Keefe@mpi.govt.nz

M. Theodorus Hesselink
Responsable technique
Rue du Marché, 30
B-1210 Bruxelles
BELGIQUE
Tél. : +32 (0) 2 209.92.11
Fax : +32 (0) 2 209.92.62
Theo.Hesselink@wcoomd.org

Dr Akiko Kamata
Service de la santé animale
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, ITALIE
Tél. : +39 06 570 54552
Akiko.Kamata@fao.org

Dr Delille Wessels
Quality Assurance Manager
ARC-Onderstepoort Veterinary Institute
Private Bag X05
Onderstepoort 0110, AFRIQUE DU SUD
Tél. : +27 12 529 9337
Fax : +27 12 565 4667
WesselsD@arc.agric.za

Dr Henk Wisselink
Research Scientist, Department of Infection Biology
Wageningen Bioveterinary Research
P.O. Box 65, 8200 AB Lelystad
PAYS-BAS
henk.wisselink@wur.nl

M. Jose Rovira-Vilaplana
Responsable technique
Organisation mondiale de la santé
20 avenue Appia
CH-1211 Genève 27
SUISSE
roviraj@who.int

M. John E. Scanlon
(excusé)
Secrétaire général
CITES
Chemin des Anémones
CH-1219 Châtellaine
Genève
SUISSE
john.scanlon@cites.org

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION DES NORMES BIOLOGIQUES

Prof. Anthony R. Fooks
Animal and Plant Health Agency (APHA)
Woodham Lane, New Haw, Addlestone. Surrey KT15 3NB
ROYAUME-UNI
tony.fooks@apha.gsi.gov.uk

SIÈGE DE L'OIE

Dr Matthew Stone
Directeur général adjoint
12 rue de Prony, 75017 Paris
FRANCE
Tél. : 33 - (0)1 44 15 18 88
Fax : 33 - (0)1 42 67 09 87
m.stone@oie.int

Dr François Diaz
Chargé de mission
Service des Sciences et des nouvelles technologies
f.diaz@oie.int

Dre Laura Espinosa
Stagiaire
Service des Sciences et des nouvelles technologies
lespinosa@oie.int

